

# PROFIL

thématique

FINANCES LOCALES

Deux Rivières

NOVEMBRE 2025

# LE PROFIL FINANCES EN BREF

## ÉDITO

### *Appuyer vos décisions sur des éléments fiables et objectifs*

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le Profil Finances locales conçu par Ithéa. Construit à partir des derniers chiffres disponibles pour Deux Rivières, ce document vous permettra :

1. D'appuyer les décisions impactant les finances de la commune sur des données lisibles et objectives, mises en perspective avec d'autres collectivités de même strate
2. De présenter et valoriser le budget de votre collectivité auprès de ses forces vives et de ses partenaires
3. De partager de façon lisible et pédagogiques les principaux chiffres à retenir en matière de finances, pour favoriser l'appropriation de ce sujet par le plus grand nombre

Il s'adresse à tous les acteurs de votre collectivité, et ce sans limitation d'usage. Je vous souhaite une excellente lecture !

**Pauline Zeiger**

pauline.zeiger@itheaconseil.fr

## ESSENTIEL A RETENIR

Deux Rivières présente des dépenses de fonctionnement élevées : 1 563 140 € en 2024, soit 1 090 € par habitant (au-dessus de la France même strate : 954 €) et +45 % depuis 2019. La structure est atypique : achats et charges externes 42 % (590 852 €) et personnel 41 % (573 629 €, en forte hausse), énergie en tension (79 902 € en 2024 vs 45 025 € en 2020). Les recettes reposent sur les impôts locaux (639 081 €, 42 %) et surtout des dotations importantes (528 217 €, DGF 310 €/hab, bien au-dessus de la CC et du département), tandis que les recettes propres de services restent modestes (4 %). L'équilibre d'exploitation est dégradé : CAF brute -46 656 € et CAF nette -112 627 € (-79 €/hab), limitant l'autofinancement. Malgré 560 951 € d'investissements (391 €/hab), la commune n'emprunte pas et mobilise fonds de roulement, subventions (27 %) et FCTVA (7 %). L'endettement reste modéré (517 522 €, 361 €/hab).

## SOMMAIRE

Volume du budget de fonctionnement	06
Typologie des dépenses de fonctionnement	07
Dépenses de personnel	08
Achats et charges externes	09
Recettes de fonctionnement	10
Autofinancement	11
Dépenses d'investissement	12
Ressources d'investissement	13
Dette	14

# INTRODUCTION AUX FINANCES LOCALES

## Les six grands principes budgétaires d'une collectivité

### Annualité

Le budget est voté pour 1 an sur la période du 1er janvier au 31 décembre.  
Il est voté chaque année.

### Unité

Les recettes et les dépenses doivent être regroupées dans un seul document.

### Spécialité

Il est interdit d'utiliser les crédits prévus pour une finalité différente.

### Universalité

Il est impossible de contracter (c'est-à-dire compenser entre elles) les dépenses et les recettes. Et sauf exception, au sein des sections, les recettes financent toutes les dépenses. Les recettes ne sont en principe pas affectées à des dépenses précises.

### Sincérité

Il s'agit de ne pas surestimer ou sous-estimer des dépenses ou des recettes, ce qui aurait pour conséquence d'aggraver le déséquilibre budgétaire.

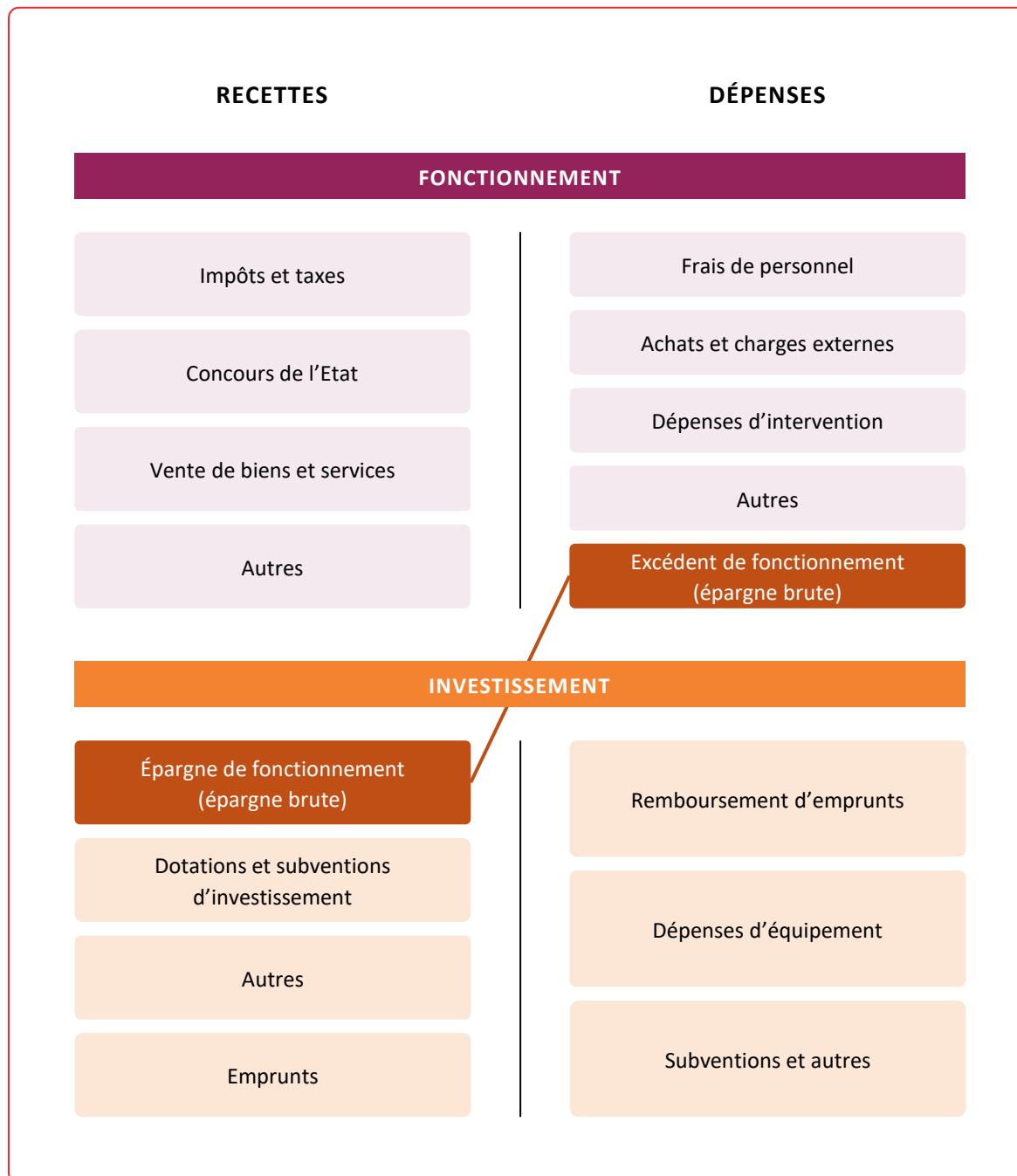
### Équilibre

Les recettes doivent être supérieures ou égales aux dépenses.  
L'équilibre s'apprécie par section et au total.



Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.



## COMMENT ÇA MARCHE ?

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être votée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

### Fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité, soit les opérations qui reviennent chaque année.

Par exemple : entretien, personnel, intérêts des emprunts...

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses constitue l'épargne brute. Cette épargne brute est utilisée en priorité pour rembourser la dette. Le surplus permettra à la collectivité d'autofinancer ses investissements.

### Investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours, soit les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la collectivité.

Par exemple : remboursement des capitaux empruntés, acquisitions immobilières, travaux nouveaux...

# CONTEXTE TERRITORIAL



**1 266**

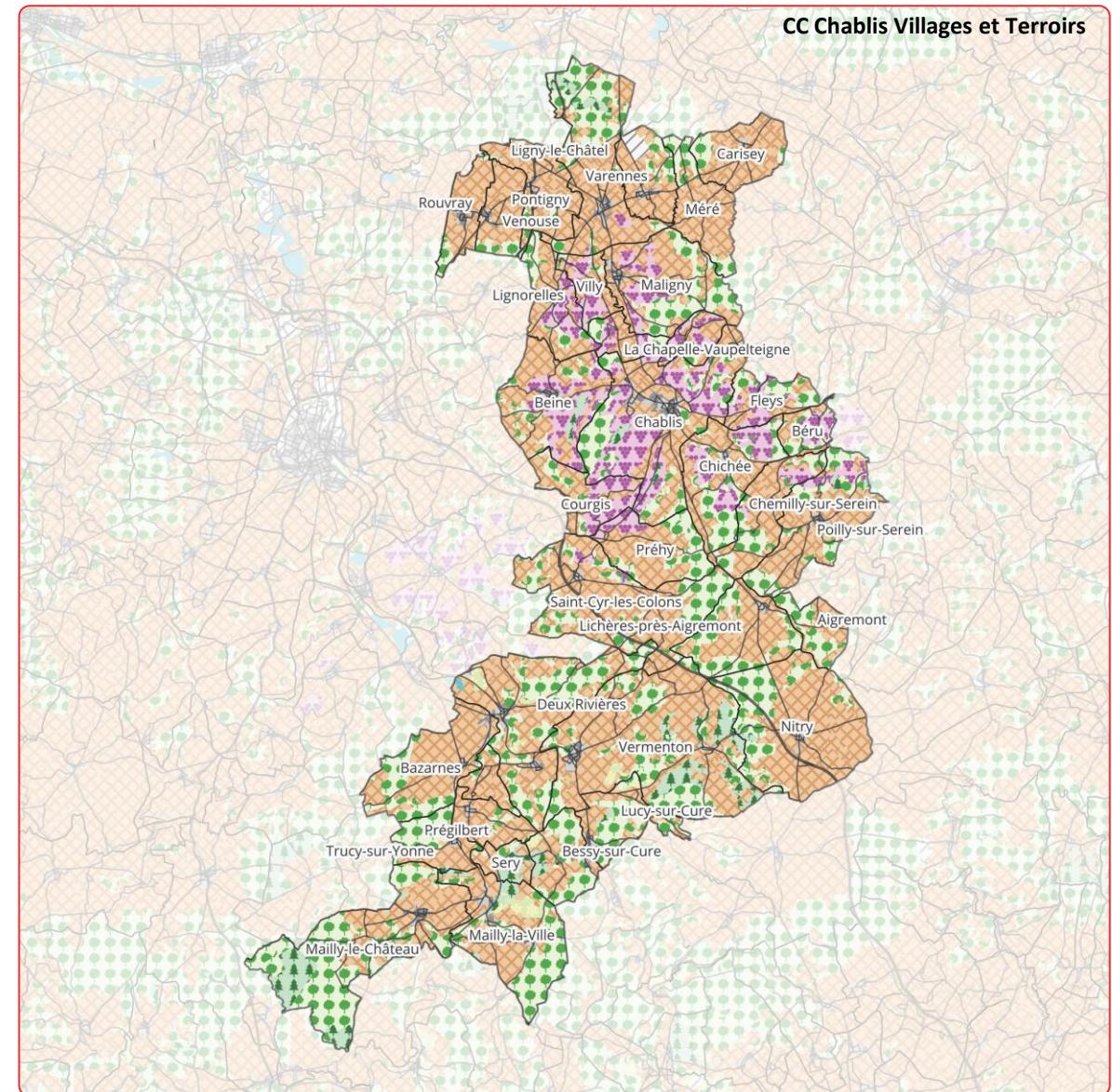
La population de la commune, la population au sens de la DGF étant quant à elle de 1 434

## Mon territoire et sa population

Deux Rivières (12 662 hab., 2024) présente un revenu médian de 15 200 € (2021), nettement inférieur à la CC Chablis Villages et Terroirs (23 450 €), à l'Yonne (19 400 €), à la Bourgogne-Franche-Comté (22 750 €) et à la France (23 080 €). Économie rurale : viticulture et agroalimentaire, TPE artisanales, tourisme de nature/patrimoine. Services essentiels présents (écoles, commerces de proximité), mais offre médicale, mobilité et services culturels/sportifs limitées. Atouts : cadre de vie, patrimoine, proximité d'Auxerre/Chablis, itinérance douce (Yonne, canal).

## Mon EPCI et ses compétences

Aménagement-urbanisme : SCOT, schéma de secteur, opérations d'aménagement (ZAC), sentiers de randonnée. Économie-tourisme : développement économique, zones d'activités, politique du commerce, promotion/OT. Environnement : GEMAPI (aménagement bassin, entretien cours d'eau, défense inondations, restauration milieux), collecte et traitement des déchets. Mobilités : transports publics réguliers/à la demande, mobilités actives/partagées, transports scolaires, voies navigables. Habitat-cohésion : logement social, amélioration bâti, aires d'accueil gens du voyage, activités sanitaires. Vie locale : périscolaire, culture, sport, Maison France services, fourrière animale.



# VOLUME DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT



**1 563 140 €**

Le montant des dépenses de fonctionnement pour Deux Rivières

**Un budget de fonctionnement dont le volume est plutôt élevé**

- 1 090€ de dépenses de fonctionnement par habitant, soit un niveau supérieur aux territoires de comparaison
- Des dépenses de fonctionnement qui représentent 1 563 140€ pour Deux Rivières en 2024 contre 1 010 572€ en moyenne les 5 années précédentes

**Evolution des dépenses de fonctionnement sur 6 ans**



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2024

## DÉFINITIONS

**Dépenses de fonctionnement** : elles correspondent au total des dépenses réelles de la section de fonctionnement, issues de la balance générale du budget.

**Contingents et contributions obligatoires (compte 655)** : Elles reflètent les obligations financières de la commune envers des organismes extérieurs, notamment ceux qui assurent des missions d'intérêt général. Ces contributions au fonctionnement courant d'organismes, rendues obligatoires par un texte d'ordre législatif ou réglementaire, sont en particulier : contribution au service d'incendie, dotations de compensation des charges transférées, contributions au C.N.F.P.T. au titre du personnel privé d'emploi, contributions aux organismes de regroupement, autres (police d'État, aide sociale du département, indemnités de logement aux instituteurs et contributions au titre de la politique de l'habitat).

# TYPOLOGIE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



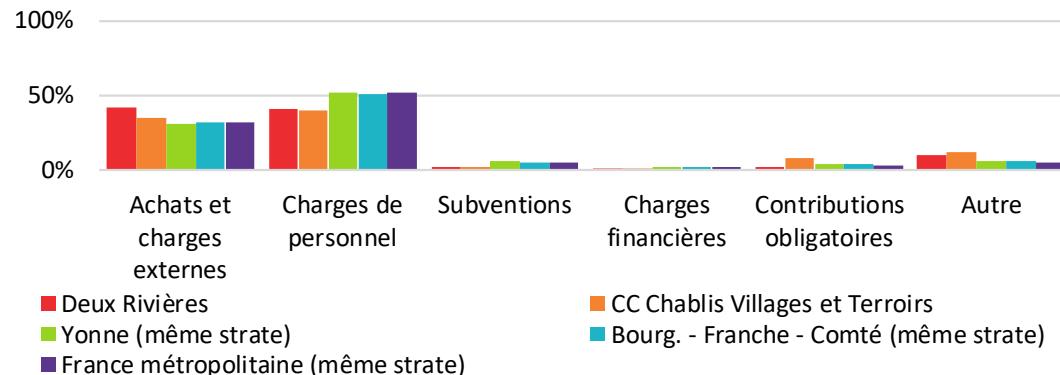
+ 45%

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2024

## Les achats et charges externes : premières dépenses de fonctionnement pour Deux Rivières

- Des charges de personnel (573 629€), des charges financières (19 714€) et des contributions obligatoires (36 772€) qui composent les charges structurelles de la commune
- Des charges structurelles qui représentent 45% du budget pour Deux Rivières, contre 50% pour les communes de la CC Chablis Villages et Terroirs ou encore 58% pour les communes de même strate du département
- Des subventions versées aux associations qui s'élèvent à 14€ par habitant pour Deux Rivières, contre 8€ pour les communes de la CC Chablis Villages et Terroirs ou encore 20€ pour les communes de même strate du département

## Dépenses réelles de fonctionnement par type



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2024

## DÉFINITIONS

### Charges de personnel

Les charges de personnel (et frais assimilés) constituent les rémunérations des personnels titulaires et non titulaires, charges sociales, impôts, taxes et versements assimilés et prestations versées au personnel extérieur au service.

### Charges financières

Les charges financières correspondent principalement aux charges d'intérêts des emprunts et dettes (hors remboursement du capital).

### Achats et charges externes

Les achats et charges externes regroupent diverses dépenses courantes de la collectivité (ex. études, relations publiques, alimentation, combustibles et carburants, transports, déplacements...)

# DÉPENSES DE PERSONNEL



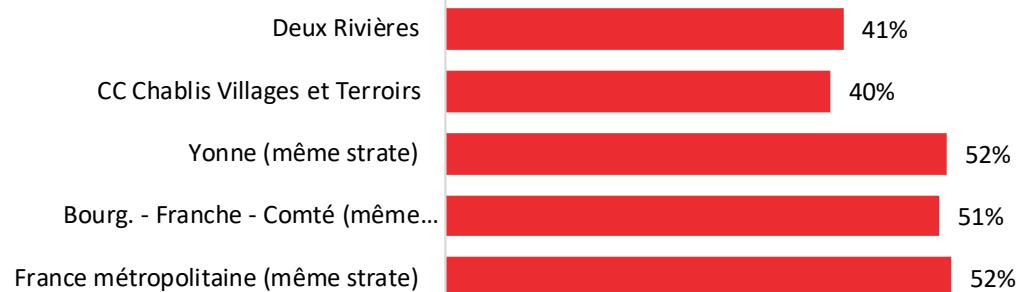
**573 629 €**

Le montant total des charges de personnel

## Des charges de personnel limitées

- Des charges de personnel qui représentent 41% du budget de fonctionnement de la commune
- 573 629€ de dépenses de personnel en 2024, contre 436 288€ en moyenne entre 2019 et 2023 : un poste en nette hausse

### Charges de personnel parmi les dépenses réelles de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2024

## FOCUS

### *Les charges de personnel, un poste de dépense stratégique pour les collectivités*

*En 2024, les frais de personnel du secteur communal représentent 57,2 milliards d'euros de dépenses soit une hausse de 4,7 % par rapport à 2023. A l'échelle de l'ensemble des communes, ce poste de dépenses représente près de 50 % des dépenses de fonctionnement.*

*La hausse des charges de personnel est due à plusieurs facteurs externes et notamment la revalorisation de 1,5 % du point d'indice au 1er juillet 2023, après une hausse de 3,5 % l'année précédente.*

# ACHATS ET CHARGES EXTERNES



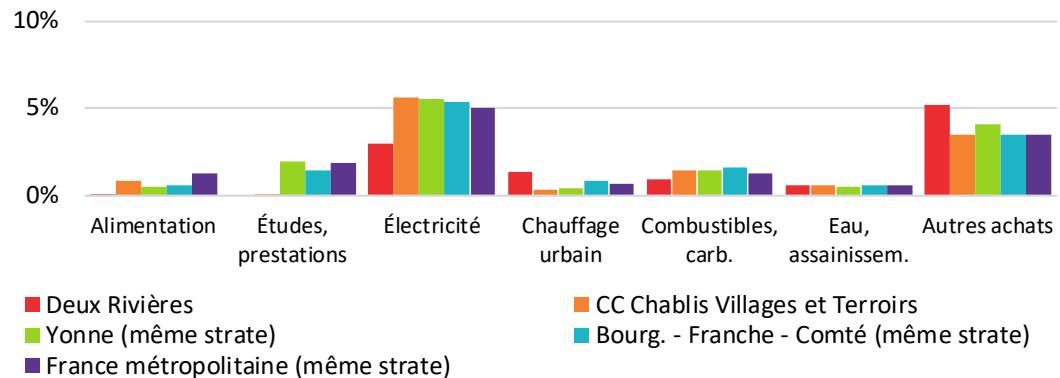
**79 902 €**

Le montant des dépenses d'énergie en 2024, contre 45 025 € en 2020

**Des achats et charges externes élevés par rapport aux territoires de comparaison**

- 42% du budget de fonctionnement dédié aux achats et charges externes (soit 590 852€), contre 35% pour les communes de la CC Chablis Villages et Terroirs ou encore 32% pour les communes de même strate de la région
- Un type de dépense en nette hausse : 590 852€ en 2024, contre 325 319€ en moyenne les 5 dernières années
- En 2024, 0,0% des dépenses réelles de fonctionnement pour l'alimentation (cantine...) et 5,1% pour l'énergie et les fluides

## Achats et charges externes parmi les dépenses réelles de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2024

## FOCUS

### *Les achats et charges externes du secteur communal en hausse de 4,2 % en 2024*

Les achats et charges externes du secteur communal représentent 30,4 milliards d'euros en 2024, avec une hausse maîtrisée par rapport à 2023 (+4,2 %) et aux fortes augmentations depuis 2021. En effet, pour les communes le poste «énergie» n'augmente plus que de +5,3 % au lieu de +25 % en 2023 et +30 % en 2022 dans un contexte de ralentissement de l'inflation.

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT



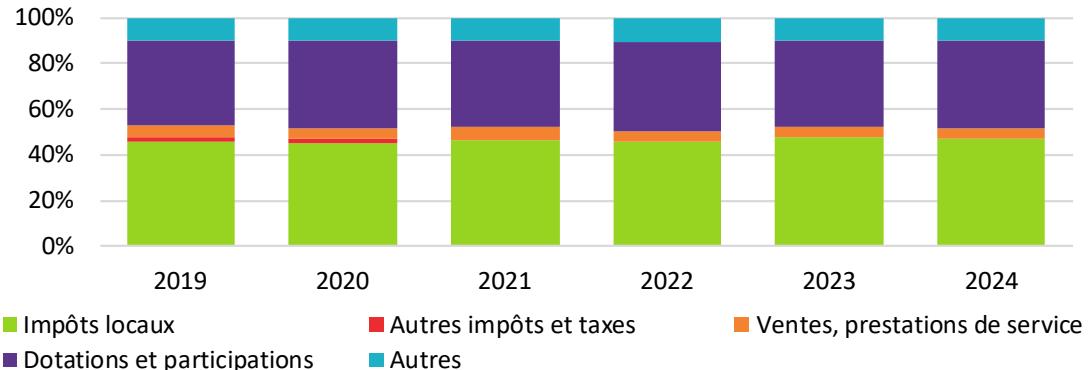
951 €

Les recettes réelles de fonctionnement par habitant, contre 836€ en moyenne entre 2019 et 2023

**Impôts, ventes et prestations de service : des ressources propres qui sont plus limitées que pour les communes de même strate de France métropolitaine**

- Des impôts locaux qui représentent 639 081€, soit 42% des recettes du budget de fonctionnement
- Des ventes et prestations de service qui représentent 61 658€, soit 4% des recettes de fonctionnement
- Des dotations et participations qui représentent 528 217€, soit 35% des recettes de fonctionnement. Parmi ces dotations, une DGF par habitant de 310€, contre 143€ pour les communes de la CC Chablis Villages et Terroirs ou encore 208€ pour les communes de même strate du département

## Evolution des recettes de fonctionnement par type



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2024

## DÉFINITIONS

### La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

La TFPB est perçue sur les constructions destinées à l'habitation, à l'exercice d'une activité économique ou de stockage ; bâtiments, installations assimilées, terrains industriels ou commerciaux. Elle est établie d'après la valeur locative de l'immeuble.

### La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

La TFPNB est due par l'entreprise propriétaire ou usufruitière d'un terrain, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Il existe des exonérations permanentes et temporaires. Elle est établie d'après la valeur locative cadastrale de ces propriétés.

### La taxe d'habitation (TH)

La TH est un impôt qui s'applique aux personnes ayant la jouissance privative d'un logement, vide ou meublé. La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Néanmoins, elle reste due pour les locaux meublés occupés par le propriétaire ou usufruitier, ou locataire lorsqu'il dispose du local comme résidence secondaire.

# AUTOFINANCEMENT



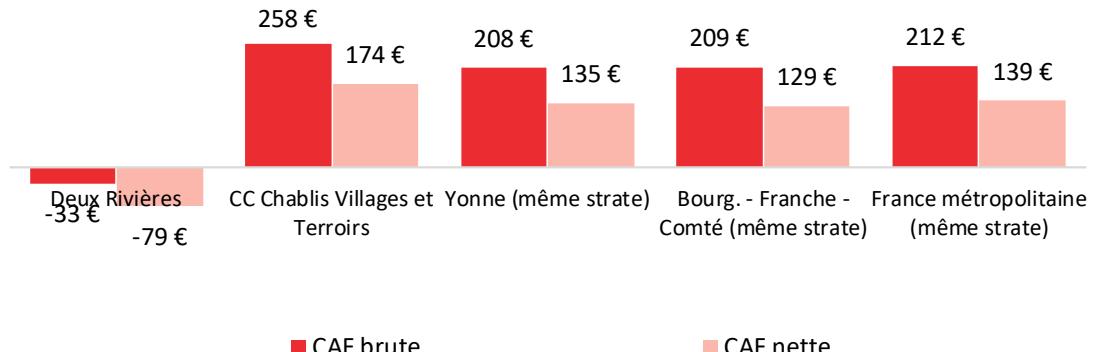
**-112 627 €**

Le montant total de la CAF nette enregistré pour Deux Rivières

Des marges de manœuvre très limitées pour autofinancer les investissements de la commune

- Une capacité d'autofinancement brute de -46 656€ pour Deux Rivières contre 238 347€ en moyenne les 5 années précédentes
- Une capacité d'autofinancement nette de -79€ par habitant, soit un niveau moins élevé que les territoires de comparaison
- En découle une collectivité qui n'a pas de marges de manœuvre pour investir à partir de ses fonds propres

## Capacité d'autofinancement (CAF) par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2024

## DÉFINITIONS

### CAF brute

La CAF brute (ou épargne brute) est la capacité d'une collectivité à réaliser des investissements à partir de ses ressources propres. La CAF brute est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

### CAF nette

La CAF nette constitue l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Ainsi, le mode de calcul suivant peut être retenu : CAF nette = CAF brute - remboursement du capital

# DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



**560 951 €**

Le total des dépenses d'investissement pour Deux Rivières

## Une part élevée du budget dédié aux investissements pour Deux Rivières

- Des dépenses d'équipement qui représentent 88% des dépenses d'investissement de la collectivité, soit un niveau supérieur aux territoires de comparaison
- Rapportées au nombre d'habitants, des dépenses d'investissement qui représentent 391€ pour Deux Rivières, contre 460€ pour les communes de même strate du département ou encore 503€ pour les communes de même strate de France métropolitaine
- Des dépenses d'équipement qui représentent un total de 1 776 981€ sur la période 2019-2024, soit 296 164€ en moyenne chaque année

### Dépenses investissement par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2024

### DÉFINITIONS

#### Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement font référence à l'achat de terrains, constructions (ex. stade, école...), l'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructures...

#### Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont des aides financières octroyées à un tiers pour financer un investissement. Elles se distinguent de la subvention d'exploitation, qui sert à financer le fonctionnement.

#### Dépenses d'équipement brutes rapportées aux Recettes Réelles de Fonctionnement

Les dépenses d'équipement brutes rapportées aux recettes réelles de fonctionnement est un ratio essentiel en analyse financière. Il permet de mettre en perspective les investissements de la collectivité par rapport aux moyens à sa disposition pour fonctionner.

# RESSOURCES D'INVESTISSEMENT



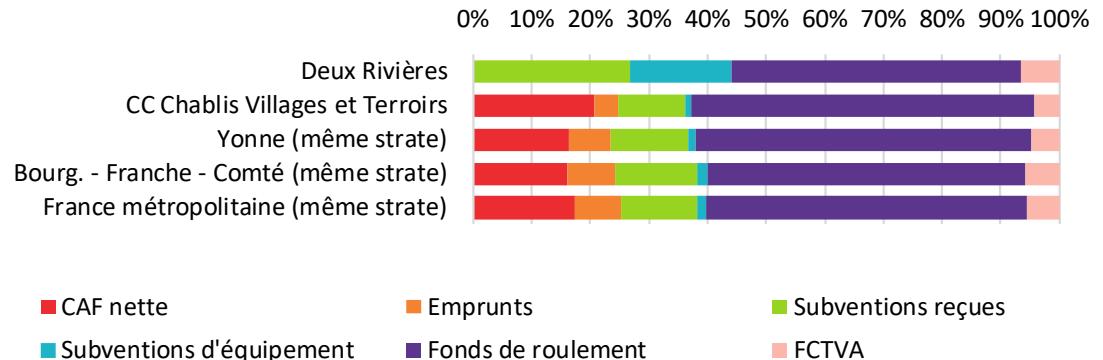
0%

La part de l'emprunt dans les ressources d'investissement pour Deux Rivières

## Le fonds de roulement : première ressource d'investissement pour Deux Rivières en 2024

- Des emprunts bancaires qui représentent 0% des ressources d'investissement, soit un niveau en deçà des échelles de comparaison
- Des subventions reçues qui représentent 27% des ressources d'investissement, soit un niveau au-dessus des échelles de comparaison
- Un FCTVA qui représente 7% des ressources d'investissement, soit un niveau au-dessus des échelles de comparaison

### Ressources d'investissement par type



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2024

### DÉFINITIONS

#### Ressources d'investissement

Les recettes d'investissement des collectivités sont composées du FCTVA, des dotations et subventions d'équipement et d'autres recettes. Les recettes d'investissement (hors emprunts) atteignent 18,3 milliards d'euros en 2024 pour le secteur communal, soit une hausse de 5,4 % par rapport à 2023.

#### Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une attribution versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (taux de 16,404%), de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

# DETTE



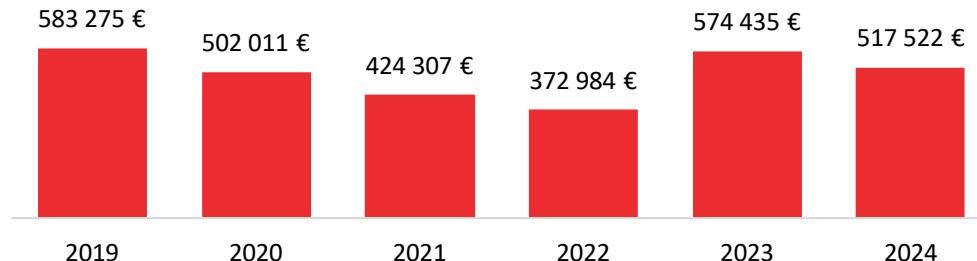
## 517 522 €

L'encours total de la dette, soit  
361€ par habitant

**Des niveaux d'endettement qui laissent supposer des investissements prudents et/ou des marges d'autofinancement élevées ces dernières années**

- Un encours de la dette (le capital) de 517 522€, soit 361€ par habitant
- Une charge de la dette (intérêts et frais de dossier) qui représente 0€ sur le dernier budget (cf. partie dépenses de fonctionnement)
- Une capacité de désendettement de -11,09 année, ce qui représente un niveau très favorable pour la commune

### Evolution de l'encours de la dette



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2024

### DÉFINITIONS

#### Capacité de désendettement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'épargne et l'encours de la dette. Il permet de déterminer le nombre d'années (théorique) nécessaire pour rembourser l'intégralité du capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre toute son épargne brute.

#### Encours de la dette

L'encours de la dette est le montant total restant dû au 31 décembre par la collectivité. A ne pas confondre avec l'annuité de la dette, composée du montant des intérêts payés et du capital remboursé sur l'année.

#### Taux d'intérêt de l'emprunt

Le taux d'intérêt fixe la rémunération du capital prêté versée par l'emprunteur au prêteur. Il représente ainsi le « prix de l'argent ». Le coût moyen de la dette est passé de 2,55 % fin 2023 à 2,50% fin 2024. En 2024, les collectivités territoriales ont souscrit pour 12,2 milliards d'euros d'emprunt, contre 9,3 milliards en 2023.

# MÉTHODOLOGIE

## COMMENT EST CONSTRUIT LE PROFIL FINANCES ?

Le Profil Finances Locales s'appuie sur **deux sources de données principales** :

- Les Balances comptables des collectivités de 2019 à 2024, mises à disposition par le ministère de l'Economie et des Finances sur la plateforme data.gouv.fr
- Les données de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL), concernant en particulier la fiscalité locale.

D'autres sources sont mobilisées ponctuellement : INSEE, données DGFiP....

Les données présentées correspondent **aux dépenses et recettes réelles (en excluant donc les opérations d'ordre)** pour la plupart des indicateurs, extraites des comptes de gestion. **Les variations de stocks ne sont pas prises en compte.**

**Les évolutions sont quant à elles issues des soldes débiteurs et des soldes créditeurs, à l'exception des indicateurs d'investissement.** Il peut donc y avoir des différences, parfois nettes, entre les chiffres enregistrés par la collectivité et les chiffres du Profil Finances. Si cette situation se présente, n'hésitez pas à nous contacter, pour que nous ajustions les graphiques et clés de lecture.

## POPULATION PRISE EN COMPTE

La population qui est prise en référence dans les indicateurs du Profil Finances est la population DGF. Le calcul des dotations s'appuie sur la population DGF. Celle-ci est calculée en prenant en compte 3 éléments :

- La population INSEE de la collectivité
- Le nombre de résidences secondaires sur le territoire
- Le nombre de places de caravanes présentes sur le territoire

A des fins de comparaisons, Deux Rivières est mis en perspective avec les communes de 1 000 à 10 000 habitants.

## INDEX DES INDICATEURS

Le présent index reprend les modes de calcul des différents indicateurs issus de la balance comptable des collectivités.

### Charges de fonctionnement

**Achats et charges externes** : débit net des comptes 60, 61 et 62 (sauf 621), dont :

- **Alimentation** : débit net des comptes 6027 et 60623
- **Chauffage urbain** : débit net du compte 60613
- **Eau et assainissement** : débit net du compte 60611
- **Électricité** : débit net du compte 60612

**Charges financières** : débit net du compte 66.

**Dépenses de fonctionnement** : débit net des comptes de la classe 6 (y compris 609, 619, 629, 6419, 6459, 6479)

**Dépenses réelles de fonctionnement** : débit net des comptes de classe 6 – (sauf 6741, 675, 676, 68)

**Contributions obligatoires** : débit net du compte 655

**Charges de personnel** : débit net des comptes 621, 631, 633 et 64.

**Subventions versées (=dépenses d'intervention)** : débit net du compte 657 (6573 pour les organismes publics, 6574 pour les associations)

## Recettes de fonctionnement

**Total des recettes de fonctionnement :** crédit net des comptes de la classe 7 (y compris 70389, 739 et 7419)

**Recettes de fonctionnement réelles :** crédit net des comptes de classe 7 (sauf 775, 776, 777, 78)

**Impôts locaux :** crédit net du compte 731, 7323 - débit net des comptes 739117, 73923

**Autres impôts et taxes :** crédit net du compte 73 (sauf 731, 732 et 739).

**Ventes, prestations de services :** crédit net du compte 70

**Dotations et participations :** crédit net du compte 74

**DGF :** crédit net du compte 741.

## Dépenses d'investissement

**Total des emplois d'investissement :** débit des comptes de classe 1 (sauf 11 et 12), 2 et des comptes 39, 481, 49 et 59

**Dépenses d'équipement :** débit des comptes 20, 21 et 23 - Crédits des comptes 237 et 238

**Remboursement d'emprunts et dettes assimilées :** débit des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681

**Subventions d'équipement versées :** débit du compte 204

## Ressources d'investissement

**Total des ressources d'investissement :** crédit des comptes 102 (sauf 1027, 10229), 13 (sauf 139), 231, 232, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 456, 457, 458 + crédit net du compte 775 + crédit du compte 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)

**Emprunts bancaires et dettes assimilées :** crédit des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681

**Subventions reçues :** crédit des comptes 13

**FCTVA :** crédit des comptes 10222

## Autofinancement

**Capacité d'autofinancement (CAF) brute :** crédit net des comptes de la classe 7 - débit net des comptes de la classe 6 + débit net des comptes 675, 676 et 68 - crédit net des comptes 775, 776, 777 et 78.

**Capacité d'autofinancement nette :** CAF brute - Débits des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682

## Dette

**Encours total de la dette au 31/12 :** solde créiteur du compte 16 (sauf 166, 1688 et 169)

**Coût de la dette :** solde créiteur des comptes 166, 1688 et 169

**Remboursement en capital pour l'année :** débit net du compte 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682

## Trésorerie

**Fonds de roulement :** soldes débiteurs - soldes créditeurs des comptes des classes 3, 4 et 5 (sauf 39, 454, 456, 457, 458, 481, 49, 59) - solde créditeurs des comptes 1688, 269 et 279

**Besoin en fonds de roulement :** soldes débiteurs – soldes créditeurs des comptes de classe 4



**Ithéa Conseil SAS**  
21 rue du Faubourg Saint-Antoine 75011 Paris  
[communication@ithea-conseil.fr](mailto:communication@ithea-conseil.fr)  
[www.ithea-conseil.fr](http://www.ithea-conseil.fr)